

Extrait du registre
des délibérations de la commune de **Le Subdray**
Séance du 16 Juin 2026

Date de la convocation
10/06/2026
Date d'affichage
de la convocation
10/06/2026

Nombres de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Réf : 2026-DEL-045

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

N° ACTES : 7.1.8

L'an 2026 et le 16 Juin, le Conseil Municipal de la commune de
Le Subdray, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Philippe
CHARRETTE, Maire

Présents : M. Philippe CHARRETTE, M. Bruno FOUCHET, Mme Brigitte
JACQUET, M. Philippe ANDANSON, Mme Mireille NABOUDET, Mme
Sylvie ARBENTZ THEBAUX, Mme Marlène SIRET, Mme Laurence
DUFOUR, M. Jean-Philippe GUILLON, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Eric
LAFABREGUE, M. Joël MARTINAT, M. Arnaud GUERIN

Absents excusés :

Mme Bertille BEZARD-CHERRIER pouvoir à M. Philippe CHARRETTE
Mme Isabelle MORGAND pouvoir à Mme Marlène SIRET

Secrétaire de séance : M. Philippe ANDANSON

Objet de la délibération : Tarifs de la restauration scolaire - Année scolaire 2026/2027

Mme Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Education-Jeunesse, informe les membres
du Conseil Municipal qu'à chaque rentrée scolaire, ceux-ci sont amenés à réviser le prix des repas.

Les prix de ces derniers, pour l'année 2025/2026, étaient fixés comme suit :

Repas maternelle	3.55 €
Repas primaire	3.60€
Repas adulte	3.95 €

Mme Marlène SIRET rappelle que le marché de production, conditionnement et livraison de repas
en liaison froide en direction du restaurant scolaire est signé avec la société API jusqu'au 31 Août
2027. Le choix de ce prestataire a été motivé par la qualité des repas distribués.

La commission Education-Jeunesse, réunie le 08 Juin 2026, propose, en l'absence d'information sur
les tarifs pratiqués par la société API au 1^{er} Septembre 2026, d'augmenter les tarifs actuels
d'environ 2,5%.

Ainsi, sur les prix des repas servis au restaurant scolaire de l'Espace enfants, il est proposé pour
l'année scolaire 2026/2027 les tarifs suivants :

Repas maternelle	3.65 €
Repas primaire	3.70 €
Repas adulte	4.05 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Marlène SIRET, vice-présidente de la commission Enfance-Jeunesse, valide les tarifs comme proposé ci-dessus, avec effet dès la rentrée scolaire 2026/2027.

Transmission au contrôle de
légalité le 07 JUIL. 2026

Diffusion sur le site internet de
la commune www.le-subdray.fr
le

Pour extrait conforme, Le Subdray, le 18 Juin 2026

Le secrétaire de séance,

Philippe ANDANSON



Le Maire,

Philippe CHARRETTE

